

**Vous devez impérativement présenter l'original accompagné
de la photocopie qui sera conservée dans votre dossier**

- **Pièce d'identité** : Carte nationale d'identité ou passeport pour les étudiants de nationalité française et les ressortissants de l'Espace Economique Européen.
- **Pour les étudiants étrangers** : **Carte de résident** ou **Titre de séjour mention étudiant en cours de validité** ou **Visa mention étudiant**.
- **Titre d'accès à l'Université** : relevé de notes du baccalauréat ou diplôme admis en dispense du baccalauréat (DAEU, capacité en droit...) et relevés de notes.
- **Attestation personnelle d'affiliation à la Sécurité Sociale***. Le cas échéant, attestation de la personne (parent, conjoint) sur laquelle vous figurez*. A défaut, vous devrez adhérer à la Sécurité Sociale Etudiante.
- **Si vous êtes étranger(e) originaire de l'Espace Economique Européen ou Suisse** :
Carte Européenne d'Assurance maladie*.
- **Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense** ou **Journée Défense ou Citoyenneté**, à défaut attestation de recensement (-18 ans).
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile** comprise dans votre assurance appartement ou celle de vos parents précisant vos nom et prénom, couvrant l'année universitaire* et couvrant également vos périodes de stages.
- **Moyen de paiement** : **Carte bancaire** ou **chèque** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INU JFC (ne pas remplir le chèque, le montant vous sera précisé lors de votre inscription).

Selon votre situation

- **Si vous êtes boursier(e)**, votre notification d'attribution de bourse 2017 / 2018 délivrée par le CROUS ou CAMPUS France. Si vous avez obtenu d'autres diplômes, joindre obligatoirement la photocopie de tous vos diplômes ou relevés de notes pour vérification de votre parcours scolaire auprès du CROUS.
- **Si vous êtes boursier(e) du Gouvernement Français** : attestation de bourse 2017 / 2018.
- **Si vous êtes réfugié ou apatride** : **Titre de séjour** (mention réfugié politique ou demandeur d'asile) ou **carte OFPRA**.
- **Si vous êtes pupille de la nation** : attestation de la D.D.A.S.S. de moins de 3 mois.
- **Si vous êtes étudiant(e) salarié(e)** : votre contrat de travail couvrant l'année universitaire ET vos 3 derniers bulletins de salaire.
- **Si vous avez bénéficié d'une validation des études supérieures (VES), d'une validation des acquis (VA) ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)** : joindre la photocopie de la décision d'admission.
- **Si vous vous inscrivez en Licence Professionnelle ou en Master** : copie de la lettre ou du mail d'admission **et** relevé de notes du BTS ou attestation de réussite de la Licence.
- **Pour les étudiants de STAPS**: certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique d'activités sportives et le diplôme du PSC1.
- **Si vous êtes sportif(ve) de haut niveau** : attestation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour 2017 / 2018.
- **Si vous êtes mineur au moment de l'inscription** : l'autorisation parentale pour vous inscrire avec la copie de la pièce d'identité du représentant légal.

* valable pour l'année universitaire d'inscription (du 1^{er} septembre au 31 août).